Si ergo me quaeritis...

Autor(en): **Deonna, W.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **44 (1936)**

Heft 3

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-34306

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

du pape Félix V et le traduit de la façon suivante : « Si c'est moi que vous voulez pour pape, abandonnez les autres, mes antagonistes. » Il ajoute : « Christ ne s'attendait pas à ce qu'on pût donner un pareil sens à ses paroles. »

Paul-E. MARTIN.

Si ergo me quaeritis...

M. le prof. P.-E. Martin signale dans le dernier cahier de la *Revue historique vaudoise*[1] l'inscription gothique sculptée en relief au-dessus de la porte du château de Colombier sur Morges, et il en rectifie la lecture incorrecte donnée avant lui, qu'il faut rétablir ainsi : « *Si ergo me quaeritis, sinite hos abire* ». Comme il le constate, ces mots sont empruntés au verset 8 du chapitre 18 de l'Evangile selon Saint Jean. M. P. Martin se demande quelle est en ce lieu la signification de ce texte biblique. Serait-ce une devise de la famille de Colombier ? une devise particulière à un membre de cette famille ? « une pensée pieuse inspirée par la construction du château ou par la porte ? J'avoue que la signification mystique de ce texte m'échappe ».

* * *

De nombreux versets de la Bible sont doués de propriétés protectrices, et sont utilisés pour cette raison sur les édifices, les monnaies, les bijoux, les armes, les cloches, les parchemins, les « charmes » que l'on porte sur soi[2]. Celui de Saint Luc, IV, 30, « *Jesus autem transiens per medium illorum ibat* »[3], abolit les souffrances des criminels à la torture, aide les femmes en mal d'enfant, est utile contre tous les dangers. Mais l'Evangile de

Saint Jean jouit d'une faveur particulière, et il possède de multiples vertus efficientes [4]. On l'utilise en entier, ou on en détache certains passages, parmi lesquels les plus usités sont ceux du début : « *In principio erat verbum... Et verbum caro factum est* »... Un autre verset de cet évangile est aussi fréquent: «*Os non comminuetis ex eo*»[5].

Il en est de même du verset en question : « *Si ergo me quaeritis...* », tiré de la Passion racontée par Saint Jean [6]. Tout comme les apôtres ont échappé au danger, le chrétien qui invoque ou porte ce texte est préservé de tout mal. Un passage de l'« Enchiridion » attribué au pape saint Léon l'atteste : « *Domine Jesu Christe, fili Dei vivi, qui hora tuae sacratissimae passionis quaerentibus te dixisti : «Quem quaeritis ?» quo audito tua virtute cediderunt, sic eripere me velis a manibus inimicorum meorum et ab eorum pravis conciliis et dicas eis «Sinite hunc abire illaesum» ne valeant contra me* » [7]. L'accusé, mis à la torture, qui prononce ces paroles « *Si me quaeritis* », ne ressent aucune souffrance, et s'endort paisiblement sous la main du bourreau [8]. Elles détournent du gibier les coups du chasseur : « Empêcher les chasseurs de rien prendre et de rien tuer à la chasse, en disant : « *Si ergo me quaeritis, sinite...* »[9]. Aussi rencontre-t-on cette formule prophylactique sur divers objets, par exemple sur une plaque en cuivre gravée du XVme siècle [10], sur une bague en or de la même date [11], sur la monture du camée antique dit le « Jupiter » du trésor de Chartres [12], tantôt seule, tantôt associée à d'autres versets bibliques de même valeur, « *Jesus autem transiens... In principio erait verbum* »..., etc.[13]

* * *

L'inscription du château de Colombier n'est donc point une devise, mais une formule de protection, au même

titre que tant d'autres formules ou images que l'on place sur les demeures, spécialement au-dessus des portes, c'est-à-dire des ouvertures par lesquelles le mal pourrait s'introduire, et qu'il convient de repousser.

W. DEONNA.

NOTES

[1] P. E. Martin, *Une inscription latine au château de Colombier sur Morges,* R. H. V., 44, 1936, p. 85 sq.

[2] On trouvera de nombreux exemples de ces formules prophylactiques, mots cabalistiques, fragments d'oraisons, textes bibliques, avec références, dans mes travaux : *Ce que disent les inscriptions des cloches genevoises,* Genava, III, 1925, p. 199 sq. ; *Talismans de guerre, de chasse et de tir,* Indicateur d'antiquités suisses, 1921, p. 142, 194, 203, note additionnelle ; *Armes avec motifs astrologiques et talismaniques,* Rev. de l'hist. des rel., 1924 ; *L'inscription de Philibert Berthelier* (1519), « *Non moriar sed vivam et narrabo opera Domini* », Rev. d'hist. suisse, IV, 1924, p. 385.

[3] *Genava,* III, 1925, p. 250, nº 11, référ. ; *Rev. arch.,* 1923, I, p. 94 sq.

[4] Le Blant, *Le premier chapitre de Saint Jean et la croyance à ses vertus secrètes,* Rev. arch., 1894, II, p. 8 ; id., *750 Inscriptions de pierres gravées,* Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres, 36, 1895, p. 131-2; Zickendraht, *Das H. Johannesevangelium im Volksglaub und Volksbrauch,* Arch. suisses des traditions populaires, XXIII, 1920, p. 22 sq.; *Rev. arch.,* 1923, I, p. 94 ; *Genava,* III, 1925, p. 250, nº 12 ; *Rev. numismatique,* 1894, p. 187 sq.

[5] Le Blant, *Rev. arch.,* 1892, I, p. 56-7 ; id., *Rev. numismatique,* 1894, p. 192 ; *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres,* 1892, 34, p. 293; Cabrol, *Dict. d'arch. chrétienne et de liturgie,* s.v. Amulettes, p. 1817.

[6] Le Blant, *Rev. numismatique,* 1894, p. 187-8, *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres,* 1895, 34, p. 114, note 2 ; 34, 1892, p. 292, 299.

[7] *Manuel ou Enchiridion de prières contenant les sept Psaumes pénitentiaux, diverses oraisons de Léon pape,* Lyon, 1584, p. 92 ; *Rev. numismatique,* 1894, p. 187.

[8] Le Blant, *Rev. numismatique,* 1894, p. 187-8.

[9] Thiers, *Traité des superstitions* (4), I, 1777, Avignon, p. 377.

[10] Gay, *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance,* I, p. 633 ; Le Blant, *op. l.,* p. 188, fig.

[11] Le Blant, *op. l,* p. 187-8.

[12] Le Blant, *Les inscriptions du camée dit le « Jupiter du trésor de Chartres »,* Rev. numismatique, 1894, p. 183.

[13] Ex. camée de Chartres, bague en or, cités plus haut.